



**COMPTE RENDU DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE  
DE NEZEL**

**SEANCE DU MARDI 10 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le mardi 10 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Gérard WELKER, Geoffroy BOURBÉ, Marilisa TEIXEIRA, Maud DEGUFFROY, Micheline VOINIER, Daniel RENAULT, Fanny MAISONS, Thierry LABARTHE, Philippe OLLIVON, Serge FALIU, Stéphane TALIER, Angélique MENAGE, Mylène SKALSKI.

**Secrétaire de séance :** Hélène MAHAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

**Informations :**

Monsieur le Maire remercie la commission Informations pour le journal de février.

**ORDRE DU JOUR**

1) Débat d'orientations budgétaires

Propositions d'ajouts à l'ordre du jour :

- Délibération sollicitant une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par les jeunes
- Vote du règlement intérieur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide ces ajouts à l'ordre du jour.

1) Débat d'orientations budgétaires  
D.L.B 2015/20

Geoffroy BOURBE, adjoint aux finances, présente les éléments préparatoires au débat d'orientation budgétaires préparé par la commission Finances.

Un rapport détaillé est distribué aux conseillers municipaux. Au vu de son volume (53 pages) il sera tenu à disposition au secrétariat de mairie. Il comporte notamment :

- Une vulgarisation des terminologies comptables permettant une meilleure compréhension des règles des finances publiques.
- Un audit de l'exercice 2014 (compte administratif).
- Les prévisions budgétaires 2015 et les propositions de la commission finances.

Monsieur le Maire rappelle que, par souci de transparence, le conseil municipal a toujours organisé un Débat d'Orientations Budgétaires alors que celui-ci n'est obligatoire que dans les collectivités de plus de 3.500 habitants.

Le débat d'orientations budgétaire est l'occasion de faire le point sur la situation financière de la collectivité et permet de fixer les orientations qui seront inscrites dans le budget primitif.

**Le conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2015.**

2) Délibération sollicitant la subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par les jeunes  
D.L.B 2015/21

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**1) Décide de solliciter du Conseil Général pour l'année 2015, une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes**

**2) Description des travaux :**

- L'objet de cette demande est de poursuivre le renforcement de la sécurité de nos jeunes transitant vers l'école et les établissements qu'ils fréquentent, en sécurisant précisément les traversées de la RD 191, axe départemental au Trafic déraisonnable de 9000 véhicule/jour et qui meurtrit longitudinalement la totalité notre village en son sein.

5 traversées incontournables ont été identifiées et nécessiteraient un renforcement de la signalisation. La commune souhaitant « phaser » ces opérations dans le temps, elle n'envisage pour le moment que de renforcer la sécurité de 3 passages :

Un budget de 12040 euros HT, serait nécessaire à cette opération conformément au devis annexé.

- 3 panneaux lumineux (3 X [1850X2]) ..... 11100.00
- 2 supports de fixation de panneau (2X 245)..... 490.00
- 1 forfait marquage.....450.00
- Total HT..... 12040.00

- 3) Coût HT des travaux : 12040 euros HT
- 4) S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme

3) Règlement intérieur du conseil municipal  
D.I.B 2015/22

Le projet de règlement intérieur a été présenté lors du dernier conseil municipal du 3 mars. Celui-ci est à nouveau proposé à délibération après avoir intégré les différentes modifications demandées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement intérieur modifié.

**Questions diverses :**

La séance est levée à 00h20.

**Dominique TURPIN**

**Maire de Nézel**

